

Guinée : Recherche et plaidoyer après le coup de décembre 2008

Ce document comprend le reportage de Human Rights Watch portant sur la situation des droits humains en Guinée après le coup d'État du 23 décembre 2008 par le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD). Pour voir tout le reportage de Human Rights Watch sur la Guinée, veuillez consulter notre site : <http://www.hrw.org/fr/africa/guinea>.

- **L'homme fort de Guinée s'illustre de triste manière [commentaire publié dans le quotidien britannique The Guardian]**
30 septembre 2009
- **Guinée : Les forces de sécurité doivent cesser les attaques violentes contre les manifestants**
29 septembre 2009
- **Guinée : Les droits de l'opposition doivent être respectés**
31 août 2009
- **Guinée : La junte au pouvoir viole les droits humains**
8 juillet 2009
- **Guinée : Il faut prendre des mesures pour mettre fin aux exactions commises par l'armée [lettre]**
11 mai 2009
- **Guinée : Le gouvernement doit discipliner les soldats**
27 avril 2009
- **Guinée : Il faut planifier des élections et exiger des comptes aux responsables d'abus de droits humains [communiqué de presse et lettre]**
21 janvier 2009

L'homme fort de Guinée s'illustre de triste manière

Moussa Dadis Camara avait déclaré que son coup d'État serait différent des autres, mais le massacre de nombreux manifestants tués par balle risque de mettre l'Afrique de l'Ouest en péril

Corinne Dufka

Mercredi 30 septembre 2009

Publié dans le quotidien britannique The Guardian

<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2009/sep/30/moussa-dadis-camara-guinea-elections>

C'était avec un sentiment de soulagement que les Guinéens avaient accueilli la nouvelle du coup d'État sans effusion de sang, survenu en décembre 2008 après le décès du président Lansana Conté, au pouvoir depuis 1984. Non seulement la bataille de succession tant redoutée entre les factions de l'armée avait pu être évitée, mais le chef de la junte militaire au pouvoir, le capitaine Moussa Dadis Camara, s'était engagé à éradiquer la corruption et à organiser des élections sous soixante jours. Mieux encore, il avait promis de ne pas se présenter au scrutin. « *Je n'ai jamais eu des ambitions de pouvoir* », avait-il déclaré à l'époque.

Les Guinéens ont commencé à descendre dans la rue lorsque Dadis Camara est revenu sur sa promesse de ne pas se présenter à l'élection présidentielle prévue en janvier prochain. Lundi 28 septembre 2009, des milliers de personnes, qui avaient perdu tout espoir face à un gouvernement répressif, ont manifesté à Conakry, la capitale du pays. Les forces de sécurité ont aussitôt réagi en ouvrant le feu sur les manifestants, tuant de nombreuses personnes.

La Guinée, riche en ressources mais extrêmement pauvre, est dirigée depuis son indépendance en 1958 par des régimes autoritaires, brutaux et corrompus. Des organisations à l'instar de Human Rights Watch avaient prévenu que l'optimisme qui s'était répandu dans les sordides quartiers de Conakry en décembre dernier serait probablement de courte durée, à moins que des mesures ne soient prises pour faire pression sur le régime afin qu'il respecte les droits de l'opposition politique.

Pourtant, les premiers jours de règne du chef de la junte militaire semblaient être plutôt prometteurs. Capitaine charismatique au béret rouge, Dadis Camara, a été acclamé lorsqu'il a lancé une campagne pour débarrasser la Guinée des narcotrafiquants qui avaient transformé le pays en véritable État criminel. Des félicitations lui ont été également adressées lorsque ses hommes ont arrêté des individus jusque là intouchables, dont le fils de l'ancien président, et des officiers de police de haut rang.

Lorsque Dadis Camara a pris en ligne de mire l'élite politique corrompue qui détournait les profits tirés des immenses richesses minières depuis des décennies, les Guinéens ont commencé à voir la lumière au bout du tunnel. « *Je suis né dans une hutte. Je marchais pour aller à l'école ... L'argent ne m'intéresse pas* », avait-il déclaré. Le peuple, les yeux rivés sur le petit écran, applaudissait en le voyant interroger, réprimander et humilier d'anciens hauts fonctionnaires.

Mais par la suite, des actes déroutants ont commencé à se produire. Des soldats lourdement armés ont volé des véhicules, pillé des magasins et des maisons. Des groupes de soldats accusés de comploter contre le gouvernement ou arrêtés sans aucun chef d'accusation ont été détenus sans chef d'inculpation avant d'être transférés dans une prison située sur une île tandis que leurs familles, réduites au silence, nous font part des blessures subies pendant leur détention.

Des avocats des droits humains et des chefs de partis politiques ont reçu des visites intimidantes ou des appels téléphoniques de soldats les interpellant sur leur comportement ou les « *invitant* » à se rendre au camp militaire, qui fait également office de siège pour le gouvernement.

Les semaines suivantes, la junte militaire a poursuivi ses opérations de nettoyage, qui sont de plus en plus souvent caractérisées par des violations de droits humains fondamentaux. Lors d'interrogatoires publics, des menaces de « *fusiller sans procès* » les criminels de droit commun ont été proférées, ce qui porte atteinte au principe de la présomption d'innocence. Le puissant ministre chargé de la lutte contre les crimes graves a même exhorté les jeunes à former des patrouilles et à brûler vifs les criminels pris en « *flagrant délit* ».

Dès lors que les voix de l'opposition ont commencé à se faire entendre, l'utilisation du service d'envois de message texte par téléphone portable et les activités politiques ont été interdites. Des soldats déployés pour empêcher les rassemblements ont attaqué à maintes reprises les sièges des partis d'opposition. Lorsque les journalistes ont commencé à dénoncer son emprise de plus en plus forte sur le pouvoir, Camara a interdit tout débat politique à la radio. Bien que certaines interdictions aient été levées par la suite, le message adressé aux journalistes et aux opposants était clair : Dadis Camara est prêt à les réduire au silence.

Le capitaine Camara a par ailleurs laissé entendre que seul un militaire peut débarrasser la Guinée des deux fléaux que sont la corruption et le narcotrafic. À la question de savoir s'il allait se présenter au scrutin présidentiel, il avait répondu que c'est « *entre les mains de Dieu* ». Pour de nombreux Guinéens qui n'ont connu rien d'autre que des institutions fragiles et un gouvernement autoritaire, soutenir le nouvel homme au pouvoir semble être la solution la plus sûre.

Ce qu'il va se produire au cours des prochains mois est d'une extrême importance, non seulement pour les familles des milliers de prisonniers politiques qui ont péri au camp Boiro, le célèbre goulag mis en place par le premier président de la Guinée Ahmed Sékou Touré, mais aussi pour celles des manifestants abattus par les forces de sécurité du défunt président Lansana Conté. C'est important pour les millions de Guinéens qui, pendant des décennies, se sont vu refuser le droit d'élire librement leurs dirigeants, et d'avoir accès à des écoles de qualité et à des cliniques décentes pour leurs enfants.

C'est important pour les pays voisins comme le Sierra Leone et le Libéria, dont les démocraties fragiles risqueraient d'être déstabilisées par la circulation d'armes et d'anciens combattants aux frontières en cas d'affrontement entre les factions de l'armée, qui est de plus en plus désintégrée. C'est important pour les partenaires internationaux de l'Afrique de l'Ouest qui ont dépensé des milliards pour la construction nationale dans cette région. Enfin, c'est important pour l'ensemble des Africains qui craignent une nouvelle vague de coups d'État et de changements constitutionnels qui permettraient à des chefs d'État illégitimes de rester au pouvoir indéfiniment.

Les manifestations et les tueries de Conakry ont vite brisé l'espoir d'avoir un gouvernement plus respectueux des droits humains. La communauté internationale doit faire pression sur la junte militaire au pouvoir afin de l'obliger à tenir des élections libres et équitables, sans intervention de l'armée. Faute de quoi nous serons confrontés à une crise de plus en plus violente qui affecterait la Guinée mais aussi ses fragiles voisins.

Guinée : Les forces de sécurité doivent cesser les attaques violentes contre les manifestants

Des dizaines de manifestants ont été illégalement tués à Conakry le 28 septembre

(New York, le 29 septembre 2009) – Les forces de sécurité guinéennes devraient cesser immédiatement leurs attaques violentes contre les manifestants qui protestent contre le gouvernement militaire, a déclaré Human Rights Watch aujourd’hui.

Human Rights Watch a appelé le gouvernement à exiger des comptes aux forces de sécurité qui ont tiré sur des manifestants, causant la mort de dizaines de personnes généralement pacifiques à Conakry, la capitale guinéenne, le 28 septembre 2009. Ils faisaient partie des dizaines de milliers de personnes protestant contre le gouvernement du Capitaine Moussa Dadis Camara, qui s’est emparé du pouvoir lors d’un coup d’Etat sans effusion de sang en décembre 2008.

« Le meurtre de dizaines de manifestants désarmés est choquant, même selon les normes déplorables de la junte guinéenne en matière de droits humains », a indiqué Corinne Dufka, chercheuse senior pour l’Afrique de l’Ouest à Human Rights Watch. « Les dirigeants guinéens devraient ordonner la fin immédiate des attaques contre les manifestants et traduire en justice les auteurs du bain de sang. »

Les manifestants, protestant contre la candidature présumée de Camara aux élections présidentielles guinéennes de janvier 2010, sont descendus dans les rues de Conakry le 28 septembre et ont défilé jusqu’à un stade de 25 000 places pour participer à un rassemblement politique. Appuyé par les forces de sécurité, le Capitaine Moussa Tiégboro Camara (sans lien de parenté avec le président), ministre chargé de la lutte contre le trafic de drogue et les formes graves de criminalité, a demandé aux manifestants de ne pas pénétrer dans le stade. Néanmoins, ses troupes ont été incapables d’empêcher les manifestants de forcer les portes et de s’engouffrer à l’intérieur.

La police aurait tout d’abord répondu en tirant des coups de feu en l’air, puis sur la foule. Un témoin a expliqué à Human Rights Watch :

« Aux environs de midi, nos dirigeants politiques [de l’opposition] sont venus pour prendre la parole au rassemblement. Peu après leur arrivée, l’armée a commencé à tirer. Nos dirigeants n’ont pas eu le temps de prendre la parole. J’ai vu les hommes armés tirer directement dans la foule et tirer en l’air – il y avait des gaz lacrymogènes et des coups de feu et une panique totale ; nous avons couru pour sauver notre peau. »

Des témoins oculaires et des membres du personnel médical ont indiqué à Human Rights Watch que de nombreux corps de manifestants étaient criblés de balles. D’autres portaient des blessures provenant de couteaux et de baïonnettes. Selon les déclarations de victimes et de témoins, de nombreuses femmes participant à la manifestation ont été déshabillées et agressées sexuellement par des éléments appartenant aux forces de sécurité.

Un second témoin des violences a déclaré :

« J'ai vu les Bérets rouges [une unité d'élite au sein de l'armée] s'emparer de femmes qui tentaient de fuir, arracher leurs vêtements et enfoncer leurs mains dans leurs parties intimes. D'autres frappaient les femmes, y compris sur les parties génitales. C'était pathétique – les femmes poussaient des cris. »

Un autre témoin oculaire a dit : *« J'ai vu plusieurs femmes dénudées puis jetées dans des camions militaires et emmenées. J'ignore ce qui leur est arrivé ensuite. »*

Des victimes de violences ont expliqué qu'il y avait tellement de monde à l'hôpital local qu'elles ont dû attendre pendant des heures sans recevoir de soins. Un jeune homme blessé par balle à la jambe a décrit la scène à l'hôpital : *« J'ai attendu pour être soigné de 11 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, mais il y avait tellement d'autres blessés qu'ils n'avaient même pas le temps de s'occuper de moi. J'ai vu des gens mourir sous mes yeux. »*

Des témoins ont également évoqué les pillages généralisés commis par des membres des forces de sécurité ; quelques-uns ont fait état de vols de véhicules et de pillages de biens, notamment aux domiciles de dirigeants de l'opposition.

Le 27 septembre, le gouvernement a interdit les manifestations jusqu'au lendemain du 2 octobre, date prévue pour les célébrations de l'indépendance nationale, mais une coalition de militants de l'opposition a décidé de maintenir la manifestation qu'ils avaient prévue le 28 septembre. Certains des manifestants auraient commis des violences contre la police.

Les forces de sécurité de Guinée ont par le passé déjà recouru à un usage excessif et souvent inutile de la force létale à l'encontre des manifestants.

La Guinée, riche en ressources et désespérément pauvre, est depuis son indépendance en 1958 la proie de régimes autoritaires, brutaux et corrompus. En décembre 2008, un groupe d'officiers militaires guinéens ayant pris le nom de Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) s'est emparé du pouvoir quelques heures après la mort de Lansana Conté, qui était président de la Guinée depuis 24 ans. Les neuf mois de règne de la junte militaire ont été caractérisés par des arrestations et des détentions arbitraires, des restrictions imposées sur les activités politiques pacifiques, des actes criminels perpétrés en toute impunité par l'armée et des appels à la justice populaire.

Peu après avoir pris le pouvoir, Camara s'est engagé à organiser des élections en 2009 et a promis que ni lui ni personne du CNDD ne serait candidat aux élections présidentielles. Le 17 août, après des mois de retard dans l'organisation des élections et sous la pression croissante de gouvernements étrangers ayant une grande influence dans le pays, Camara a fixé au 31 janvier 2010 la tenue des élections présidentielles. Peu après, il est revenu sur son engagement de ne pas se présenter, décision qui a aggravé le déclin de sa popularité.

« La junte s'est engagée à rompre avec le passé marqué par tant d'exactions en Guinée, mais ces actes mortels de répression et d'usage excessif de la force montrent à quel point ces promesses étaient creuses », a ajouté Corinne Dufka.

Guinée : Les droits de l'opposition doivent être respectés

La junte issue du coup d'État réagit aux critiques en réprimant opposants et manifestants

(Dakar, le 31 août 2009) – La junte issue du coup d'État en Guinée devrait respecter les droits des manifestants et cesser les actes d'intimidation et les menaces contre les personnes qui expriment leurs désaccords, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Des opposants politiques et au moins un activiste des droits humains qui ont critiqué la candidature présumée aux prochaines élections présidentielles du chef du coup d'État, le capitaine Moussa Dadis Camara, ont reçu des menaces ces derniers jours. Le gouvernement a aussi imposé pendant plusieurs jours une interdiction portant sur l'envoi de messages transmis par téléphones portables.

En prévision des manifestations attendues dans les jours à venir, Human Rights Watch a incité le gouvernement à user de retenue dans sa réponse aux manifestants et à garantir le respect des droits à la liberté d'expression et aux réunions pacifiques. Les forces de sécurité guinéennes ont souvent tendance à faire usage d'une force excessive voire mortelle contre des manifestants. En août par exemple, les forces de sécurité ont violemment réprimé une émeute qui avait éclaté en guise de protestation contre la situation économique, tuant une personne.

« Les auteurs du coup d'État déclarent sans cesse qu'ils sont en train de rompre avec le passé, mais les menaces et les intimidations des adversaires politiques restent une pratique courante et inquiétante », a déploré Corinne Dufka, chercheuse senior pour l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. *« Le capitaine Camara et ses hommes doivent mettre un terme à ces violations et veiller à ce que tous les candidats au scrutin présidentiel soient au même pied d'égalité. »*

Un groupe d'officiers militaires dénommé le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) a pris le pouvoir quelques heures seulement après le décès, en décembre 2008, de Lansana Conté, président de la Guinée depuis 24 ans. Les huit mois de règne de la junte militaire ont été caractérisés par des arrestations et des détentions arbitraires, des restrictions imposées sur les activités politiques pacifiques, des actes criminels perpétrés en toute impunité par l'armée et des appels à la justice populaire.

Peu de temps après avoir pris le pouvoir, Camara s'était solennellement engagé à tenir des élections en 2009 et avait déclaré que ni lui ni aucun autre membre du CNDD ne se porteraient candidats à la présidentielle. Après des mois de tergiversations dans l'organisation des élections et face à la pression accrue des principaux pays et bailleurs de fonds internationaux entretenant des relations avec la Guinée, Camara a annoncé le 17 août dernier que la date du scrutin présidentiel était fixée au 31 janvier 2010. Peu de temps après, il est revenu sur sa promesse de ne pas se porter candidat en déclarant que tous les membres du CNDD devraient être *« libres de se présenter au scrutin national s'ils le désirent »*. Bien qu'il n'ait pas annoncé officiellement sa candidature, la plupart des membres de la société civile guinéenne estiment que le capitaine Camara et d'autres membres de la junte militaire se présenteront à la présidentielle.

Pression accrue sur les adversaires politiques

En réaction à la récente vague de critiques et aux appels à des manifestations de masse contre l'armée, la junte militaire au pouvoir a multiplié les actes d'intimidation et les menaces contre ses opposants :

- Lors d'une conférence de presse tenue le 19 août dernier, le capitaine Camara a mis en garde les dirigeants politiques en annonçant que « *tout chef politique qui troublera l'ordre public en organisant des grèves ou des manifestations ou toute autre forme de mobilisation de masse sera tout simplement retiré de la liste de candidats et poursuivi* ».
- Un éminent militant des droits humains a reçu trois menaces de mort sur son téléphone portable après qu'il eut dénoncé l'ajournement des élections lors d'un entretien accordé le 19 août à Radio France Internationale. Bien que les personnes qui l'ont appelé n'aient pas décliné leur identité, il est convaincu qu'il s'agissait de partisans de la junte au pouvoir.
- Après avoir demandé au capitaine Camara de ne pas se porter candidat à la présidentielle lors de réunions du parti et dans des déclarations à la presse nationale et internationale en août, Cellou Dalein Diallo, le candidat présidentiel de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), un parti d'opposition, a été convoqué à deux reprises au camp militaire Alpha Yaya Diallo, le siège spécial du gouvernement, où il reçut l'ordre de ne plus se prononcer sur la candidature éventuelle du capitaine Camara.
- Au cours d'un entretien accordé le 17 août à une station de radio locale, Mouctar Diallo (sans lien de parenté avec Cellou Dalein Diallo), le président du parti Nouvelles Forces Démocratiques (NFD), a critiqué la junte en déclarant que toute élection à laquelle elle participerait ne pourrait être considérée comme libre et juste. Le 24 août, date à laquelle il était prévu qu'il se rende en France, les forces de sécurité se sont rendues chez lui pour procéder à ce qu'il qualifie de tentative d'arrestation. Il avait pris un vol plus tôt que prévu et avait déjà quitté le pays.
- Vers le 25 août, la junte a ordonné aux compagnies de téléphone de bloquer le service d'envois de message texte après que des groupes de jeunes eurent décidé de descendre dans la rue pour exprimer leur soutien à l'opposition et manifester contre la junte. Cette mesure d'interdiction a duré plusieurs jours.
- Le 27 août, des centaines de manifestants, dont des membres d'un nouveau groupe dénommé « Mouvement Dadis Doit Quitter », sont descendus dans les rues de la capitale Conakry, brûlant des pneus et lançant des pierres contre les forces de sécurité. Un journaliste local, Diarouga Balde, a été détenu par la police pendant plusieurs heures pour avoir pris des photos de la scène. Les fortes pluies qui se sont abattues sur Conakry ont poussé les manifestants à rester chez eux. Cependant, des groupes de jeunes des deux camps ont déclaré qu'ils continueraient leurs manifestations au cours des prochains jours.

Le bilan peu reluisant des forces de sécurité guinéennes en matière de contrôle des manifestations suscite des inquiétudes quant au risque d'un usage excessif de la force à l'avenir. Depuis 2005, il y a eu de nombreux incidents lors desquels les forces de sécurité guinéennes ont tiré sur des manifestants non armés. Au mois de janvier et février 2007, plus de 130 manifestants ont été tués par les forces de sécurité pendant une grève nationale entreprise pour dénoncer la dégradation des conditions économiques (<http://www.hrw.org/fr/node/10977>). Aucun de ces meurtres n'a fait l'objet de véritable enquête et aucune responsabilité n'a été établie.

Human Rights Watch a appelé les forces de sécurité guinéennes à se conformer, lors de leurs opérations visant à contrôler des manifestations, aux Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Ces principes stipulent que les forces de l'ordre, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent appliquer des méthodes non violentes dans la mesure du possible avant de faire usage de la force. Lorsque son usage légitime est inévitable, les forces de l'ordre doivent faire preuve de retenue et agir avec modération et proportionnellement à la gravité du délit.

Dans le cadre de plusieurs traités internationaux et africains relatifs aux droits humains, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le gouvernement guinéen a des obligations juridiques qui lui imposent notamment le respect du droit à la vie et le respect de la liberté d'expression et d'association. Human Rights Watch exhorte les autorités guinéennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ces obligations.

« Le CNDD a promis de mettre un terme aux abus commis par les forces de sécurité de Guinée », a ajouté Corinne Dufka. « Il est de la responsabilité de la junte de garantir que les forces de sécurité mobilisées pour répondre à toute manifestation de rue à venir respectent rigoureusement les droits des manifestants. »

Guinée : La junte au pouvoir viole les droits humains

Six mois après le coup d'État, les violations des droits humains se multiplient et la restauration promise de la démocratie se fait toujours attendre

(New York, le 8 juillet 2009) – Le respect des droits humains par la junte qui a pris le pouvoir il y a six mois a été infirmé par les arrestations et les détentions arbitraires, les restrictions imposées sur les activités politiques, les actes criminels impunis perpétrés par l'armée, les appels à la justice populaire, mais aussi par l'insuffisance des progrès réalisés dans l'organisation des élections, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui.

« Le nouveau gouvernement a eu six mois pour prouver qu'il était sérieux dans sa promesse d'améliorer le respect des droits humains en Guinée », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior pour l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Il n'y a plus de temps à perdre; le gouvernement doit mettre un terme aux violations des droits humains et organiser des élections libres, justes et transparentes dans les plus brefs délais. »

Un groupe d'officiers militaires dénommé le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) a pris le pouvoir quelques heures seulement après le décès, le 22 décembre 2008, de Lansana Conté, président de la Guinée depuis 24 ans.

Les recherches menées par Human Rights Watch depuis le coup d'État ont révélé que le CNDD n'a pas tenu ses engagements à mettre fin aux violations des droits humains dans de nombreux cas et qu'il n'a pris que très peu de mesures concrètes pour organiser les élections promises avant la fin de l'année.

Au moins 16 militaires, dont un ancien commandant de l'armée, ont été arrêtés. D'après des sources militaires, certains d'entre eux ont subi des mauvais traitements pendant leur détention. Tous sont encore emprisonnés, bien qu'aucun d'entre eux n'ait fait l'objet de chefs d'accusation. Human Rights Watch demande aux autorités guinéennes de faire débiter officiellement leurs procès ou de les libérer.

Bien que les dirigeants du coup d'Etat aient accepté au départ un calendrier pour la tenue de nouvelles élections, ils n'ont pris que très peu de mesures concrètes ou d'engagements financiers pour organiser ces élections. L'interdiction d'activité politique a été réitérée et des attaques ont été perpétrées contre les partis d'opposition. Human Rights Watch a lancé un appel aux autorités guinéennes pour une levée immédiate de l'interdiction imposée aux activités politiques et la tenue d'élections législatives et présidentielle dans les meilleurs délais.

Human Rights Watch a fait état de nombreux cas d'attaques violentes perpétrées par l'armée sur la population guinéenne, mais aucun militaire n'a été tenu responsable pour ces actes. Par ailleurs, les dirigeants semblent avoir toléré le règne de la justice populaire. Human Rights Watch a invité le gouvernement de la junte à mettre un terme à cette pratique, à veiller à ce que les attaques des citoyens par les justiciers cessent immédiatement et à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice.

Attaques et autres cas de violations des promesses faites par les dirigeants du coup d'État

Détention arbitraire et prolongée d'au moins 16 militaires

À la fin du mois de décembre et au début du mois de janvier 2009, 12 officiers militaires chargés de la sécurité du défunt président, Lansana Conté, ont été arrêtés par le CNDD. Les militaires interrogés par Human Rights Watch à Conakry ont déclaré que les 12 personnes arrêtées ont été soumises à un interrogatoire de la gendarmerie une seule fois, peu après leur arrestation et qu'elles n'ont toujours pas été autorisées à rencontrer leurs avocats ou été inculpées. Ces prisonniers qui ne pouvaient pas recevoir de visites de leur famille pendant une période de trois mois restaient dans un centre de détention non officiel, situé dans le quartier général du CNDD au camp militaire Alpha Yaya Diallo de Conakry.

Un deuxième groupe composé de trois militaires au moins a été arrêté en fin avril, après une tentative présumée de coup d'État contre le capitaine Moussa Dadis Camara, le président du CNDD. Des sources militaires ont déclaré à Human Rights Watch que ces hommes sont actuellement détenus dans un camp militaire sur l'île de Kassa, située à quelques kilomètres au large de Conakry. Les officiers interrogés par Human Rights Watch ont déclaré que ces détenus ont été maltraités à plusieurs reprises.

Dans l'après-midi du 26 mai, des dizaines de membres des forces de sécurité ont tabassé, attaché et arrêté Kader Doumbouya, un ancien commandant sous le régime de Lansana Conté avant de piller sa résidence à Conakry. Il est détenu depuis lors au « PM3 » de Conakry, un centre de détention de la gendarmerie, sans aucune accusation. Des sources ont révélé à Human Rights Watch qu'il recevait actuellement des soins pour une côte fracturée pendant l'incident.

L'emprisonnement prolongé de ces personnes sans accusation, sans accès à un avocat ou mise en examen par un juge indépendant constitue une détention arbitraire et une violation des engagements de la Guinée envers le droit international. L'article 9 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, ratifié par la Guinée en 1978, stipule que toute personne arrêtée doit, au moment de son arrestation, être immédiatement informée du motif et des chefs d'accusation retenus contre elle. Human Rights Watch a demandé aux autorités guinéennes, soit la tenue d'un procès pour ces personnes en veillant à ce qu'ils comparaissent immédiatement devant un juge, soit leur libération immédiate et inconditionnelle. Quoi qu'il en soit, ces hommes devraient être dédommagés pour détention arbitraire.

Élections et libertés d'expression et de réunion

Malgré la promesse du CNDD de restaurer l'ordre constitutionnel avant la fin de l'année 2009, très peu de progrès ont été réalisés pour le retour à un régime civil grâce à des élections législatives et présidentielle libres et équitables. En mars dernier, les *Forces Vives* de la Guinée, une organisation qui regroupe des partis politiques, des syndicats et des responsables de la société civile, ont présenté au CNDD un calendrier pour la préparation des élections. Ce programme prévoyait la tenue des législatives en octobre et des présidentielles d'ici à décembre 2009. Bien qu'il fût accepté par Moussa Dadis Camara en mars dernier, le CNDD a pris peu de mesures concrètes pour l'organisation des élections et a refusé d'octroyer un financement à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'administration chargée de l'organisation et de la surveillance des élections, en mai et juin 2009.

L'interdiction des activités politiques et syndicales a été réitérée dans un communiqué de Moussa Dadis Camara, diffusé le 26 juin dernier par la radio d'État guinéenne. Avant l'interdiction officielle des activités politiques, les meetings organisés par trois partis politiques guinéens prévus dans différentes villes du pays ont été annulés sur ordre des autorités locales, probablement pour se conformer aux directives provenant de la capitale.

Le 18 juin, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) a été obligée d'annuler sa tournée nationale d'un mois pour son candidat présidentiel, Cellou Dallein Diallo, après que les autorités locales et l'armée dans la ville de Kérouané située à 1 000 km de Conakry, dans l'est du pays, eurent ordonné aux centaines de partisans qui s'étaient réunis pour le grand rassemblement politique de retourner chez eux et demandé à la délégation du parti de quitter la ville. Peu avant Kankan, à 130 km, la délégation a été interpellée par quelque 50 militaires. D'après les témoins interrogés par Human Rights Watch, le commandant fait savoir aux membres de la délégation qu'il avait reçu des ordres de ne pas les laisser entrer à Kankan où ils avaient prévu de tenir un rassemblement tard dans la journée.

Les rassemblements organisés par le Front uni pour la démocratie et le changement (FUDEC) dans les villes de Coyah et de Boffa, au nord de Conakry, et par l'Union démocratique de Guinée (UDG), le 18 juin à Foracariah ont été également interdits par les autorités locales.

Human Rights Watch s'est aussi entretenu avec un témoin d'une attaque perpétrée au siège du parti de l'UDG, le 20 juin dernier à Kagbélén, à l'extérieur de Conakry. D'après ce témoin quelque 25 éléments de l'armée dirigés par le ministre chargé de la sécurité présidentielle, Claude Pivi, ont fait irruption dans les bureaux du siège local. Toujours selon ce témoin, les militaires leur ont déclaré qu'ils recherchaient le représentant local du parti.

« Ils étaient lourdement armés et portaient des bérets rouges », a-t-il ajouté. « Claude Pivi était dans son véhicule 4 X 4 et regardait toute la scène. Il m'a appelé pour me demander où se trouvait le chef de notre parti. Nous lui avons répondu que nous ne le savons pas. C'est à ce moment que ses éléments firent irruption dans nos bureaux à sa recherche. Ils ont tabassé quelques-uns de nos membres, puis volé deux de nos téléphones portables. »

Le 4 juillet, les médias ont fait état d'une deuxième attaque dont l'UDG a été la cible à Kagbélén. Pendant cet assaut perpétré par des éléments de l'armée portant des bérets rouges, plusieurs activistes de l'UDG auraient été arrêtés et détenus dans un camp militaire tout proche.

Human Rights Watch a demandé aux autorités guinéennes de lever immédiatement l'interdiction imposée aux activités politiques et de préserver le droit des citoyens à choisir leurs représentants, en tenant des élections législatives et présidentielle libres, justes et transparentes dans les meilleurs délais.

Absence d'un mécanisme de responsabilisation pénale des militaires auteurs de crimes

En mai dernier, le CNDD a promis de prendre des mesures de prévention des crimes commis par les militaires (<http://www.hrw.org/fr/node/83175>). Cependant, peu de mesures concrètes ont été prises pour améliorer la situation, a déclaré Human Rights Watch. Même si les forces de sécurité ont procédé à l'arrestation de civils qui seraient des auteurs présumés d'infractions, aucun militaire n'a encore fait l'objet d'arrestation, d'enquête ou de poursuite pour les crimes dénoncés par Human Rights Watch en avril dernier (<http://www.hrw.org/fr/node/82748>).

Depuis lors, Human Rights Watch a fait état de plusieurs cas de vol et de violence commis par les militaires contre des hommes d'affaires et des citoyens notamment des vols de biens, de voitures et aussi de cas d'extorsion commis par les soldats aux postes de contrôle à Matoto et Bonfi près de Conakry. Dans un incident flagrant, un homme d'affaires guinéen qui venait de rentrer de l'étranger a raconté que le 30 mai dernier, deux soldats armés l'ont jeté par la fenêtre du troisième étage après avoir volé ses biens et l'aspergé de gaz lacrymogène aux yeux. Les soldats ont ensuite volé sa voiture. Il s'en est sorti avec un dos, deux jambes et deux bras cassés.

L'appel lancé en faveur de la justice populaire nuit aux principes de l'État de droit

L'appel en faveur de la justice populaire lancé par un haut responsable des forces de l'ordre du CNDD pour punir les présumés voleurs, a sérieusement compromis le respect de l'État de droit en Guinée. Au moins une personne aurait été assassinée par ces justiciers.

Pendant une réunion tenue le 2 juin avec les gouvernements locaux et les dirigeants communautaires et largement relayée par les médias nationaux et internationaux, le capitaine Moussa Tiegboro Camara (aucun lien avec le président du CNDD, Dadis Camara), qui est le ministre chargé de la lutte anti-drogue et contre le grand banditisme a exhorté les jeunes à mettre en place des brigades de surveillance en leur tenant les propos suivants : « *Si vous prenez un voleur en flagrant délit, mettez de l'essence sur lui et brûlez-le vivant !* » avant d'ajouter qu'il n'y avait plus de place dans les prisons guinéennes pour accueillir ces criminels.

Dans les premières heures de la matinée du 5 juin, les habitants de Yimbaya près de Conakry ont trouvé le corps d'un jeune homme grièvement brûlé, gisant sous un arbre, le visage, les doigts, et les oreilles mutilés et éparpillés à plusieurs endroits. Ils ont déclaré à Human Rights Watch que l'homme leur avait raconté qu'il avait été accusé de vol quelques heures auparavant par les habitants du quartier qui l'ont brûlé avec un fer à repasser à la poitrine, au dos et aux fesses, puis l'ont battu à plate couture, avant de le déchiqueter avec une lame de rasoir. L'homme est décédé deux heures plus tard, après avoir été découvert par les habitants du quartier.

Ces habitants ont également déclaré à Human Rights Watch que le même jour le capitaine Tiegboro a effectué vers 17 h une visite dans le quartier pour voir le corps et s'adresser à eux. D'après de nombreux résidents qui ont assisté à la rencontre, il leur a tenu les propos suivants : « *Vous avez bien fait de tuer cet homme. C'est un criminel et chaque fois que vous voyez ce genre de criminels, vous devez les tuer. Si vous n'avez pas de l'argent pour acheter de l'essence, venez à mon bureau, je vous en donnerai.* »

Un autre homme qui a assisté à la réunion a affirmé : « *Personne ne s'est opposé aux déclarations du capitaine Tiegboro, mais j'étais persuadé que ce qui lui [la victime] est arrivé était injuste. En fait, ce sont les tortionnaires qui devraient être arrêtés et jugés pour les actes commis à l'endroit de cette personne.* »

Lorsque Human Rights Watch a interrogé le capitaine Tiegboro le 24 juin, ce dernier a affirmé qu'il était en faveur de l'État de droit et du droit à un procès équitable, mais que son appel à la « *justice populaire était une mesure de prévention visant à effrayer les criminels potentiels* ». Il a toutefois nié avoir offert de l'argent aux habitants des quartiers qui voulaient brûler vifs des criminels et a beaucoup insisté sur le fait que la personne tuée pendant l'incident du 5 juin était un criminel notoire qui a séjourné au moins à huit reprises à la prison centrale de Conakry.

Même si Human Rights Watch n'a pas pu établir avec certitude que ce sont les déclarations du capitaine Tiegboro qui ont motivé les assaillants de l'homme qui a été tué, il semble approuver le meurtre commis. Human Rights Watch a demandé aux autorités guinéennes de se démarquer des propos du ministre exhortant à la mise en place de justiciers justiciers de présumés criminels. Ces justiciers de même que l'auteur du crime à Yimbaya devraient faire l'objet d'enquêtes et de poursuites.

Guinée : Il faut prendre des mesures pour mettre fin aux exactions commises par l'armée

Dakar, le 11 mai 2009

Capitaine Moussa Dadis Camara
Président du Conseil national pour la démocratie et le développement
République de Guinée

Cher Capitaine Camara,

L'organisation Human Rights Watch est encouragée par le récent engagement pris par le Conseil national pour la démocratie et le développement de mettre fin aux atteintes aux droits humains et à la criminalité de la part de membres de l'armée contre des citoyens guinéens. Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous exhorter à faire suivre cet engagement d'actions concrètes.

Comme vous le savez, Human Rights Watch a publié récemment un rapport faisant état des atteintes aux droits humains commises par des membres de l'armée guinéenne depuis que le CNDD a pris le pouvoir en décembre 2008. Ces exactions comprennent des vols et cambriolages à main armée, des extorsions, des actes d'intimidation de magistrats et des viols.

Le 29 avril 2009, une réunion retransmise à la télévision au camp militaire d'Alpha Yaya Diallo, au cours de laquelle le ministre de la Défense, le Général Sekouba Konaté, a déclaré que l'armée n'accepterait « plus dans nos rangs ceux qui ont volé, commis des actes de banditisme ou des viols », et des centaines de soldats ont juré devant de hauts représentants du gouvernement de ne pas commettre de telles exactions, a envoyé un message fort. Cette réunion était un signal clair et bienvenu adressé aux Guinéens et aux observateurs internationaux que le gouvernement actuel prend au sérieux les allégations de comportements inappropriés au sein de l'armée.

Human Rights Watch vous incite fortement à poursuivre cette première démarche encourageante en prenant des mesures concrètes pour empêcher et sanctionner, en accord avec les normes internationales, les atteintes aux droits humains de la part d'éléments de l'armée guinéenne. En vous engageant publiquement à mener des enquêtes et des poursuites contre les membres des sources de sécurité guinéennes impliqués dans des atteintes aux droits humains, vous ferez un pas immense pour répondre à la culture d'impunité de longue date qui depuis des décennies porte atteinte aux droits des citoyens guinéens.

Concrètement, nous vous recommandons de prendre les mesures suivantes :

- Informer tous les membres de l'armée que les allégations fiables d'atteintes aux droits humains qu'ils commettent feront l'objet d'enquêtes et que les responsables devront rendre compte de leurs actes.
- Autoriser la police, la gendarmerie et le système judiciaire à enquêter efficacement, à engager des poursuites, et à sanctionner de façon appropriée les membres des forces de sécurité impliqués dans des actes criminels.

- Indemniser suffisamment les victimes d'exactions commises par des éléments de l'armée.
- Examiner de façon approfondie – et modifier au besoin – le contenu de la formation délivrée aux militaires et autres forces de sécurité pour garantir une formation complète sur les questions de droits humains. Toutes les formations doivent être en accord avec les normes internationales en matière de droits humains, par exemple le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois.
- Garantir le soutien et le fonctionnement indépendant de l'Observatoire national pour la démocratie et les droits de l'homme. L'ONDH, créé en juin 2008, est mandaté pour enquêter et informer sur les atteintes aux droits humains, assurer une éducation aux droits humains et conseiller le gouvernement sur les questions relatives aux droits humains. Cet Observatoire a besoin d'un soutien politique fort et d'une garantie d'obtenir les ressources nécessaires et l'indépendance pour mener son travail à bien.

Votre direction et celle de vos collègues seront nécessaires pour garantir la mise en œuvre de ces recommandations. Nous sommes prêts à contribuer à la progression de la Guinée sur les questions relatives aux droits humains, et nous saluerons toutes les actions entreprises à l'avenir par le CNDD pour atteindre cet objectif.

Veillez agréer, Cher Capitaine, l'expression de ma haute considération.

Corinne Dufka
 Chercheuse senior pour l'Afrique de l'Ouest
 Human Rights Watch

Cc :

- Général Sekouba Konaté, Ministre de la Défense
- Général Mamadouba Toto Camara, Ministre de la Sécurité et de la Protection civile
- Colonel Siba Noulamou, Docteur en droit, Ministre de la Justice
- M. Mamadou Aliou Barry, Président, ONDH
- M. Edward Aina, Ambassadeur CEDEAO en Guinée
- M. El-Ghassim Wane, Directeur de la gestion des conflits, de la paix et de la sécurité, Union africaine
- M. Emile Ognimba, Directeur des Affaires politiques, Union africaine
- M. Mamahane Cisse-Gouro, Représentant régional du HCDH pour l'Afrique de l'Ouest

Guinée : Le gouvernement doit discipliner les soldats

Vols à main armée, extorsions et intimidations sous le nouveau gouvernement

(Dakar, le 27 avril 2009) – Des soldats guinéens ont été impliqués dans des vols et actes de violence contre des hommes d'affaire et des citoyens ordinaires depuis l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement à la faveur d'un coup d'Etat militaire en décembre 2008, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Le nouveau gouvernement devrait faire cesser ces attaques et s'assurer que la police, la gendarmerie et le système judiciaire mènent des enquêtes indépendantes et engagent des poursuites contre les soldats impliqués.

Human Rights Watch a recueilli les récits de victimes et de témoins de 19 de ces incidents, presque tous commis par des soldats lourdement armés portant des bérets rouges et se déplaçant dans des véhicules tant civils que militaires officiels sans plaques d'immatriculation. Des groupes comptant parfois jusqu'à vingt soldats ont attaqué des bureaux, des magasins, des entrepôts, des cliniques médicales et des maisons, aussi bien en plein jour que la nuit. Ces soldats ont volé des voitures, des ordinateurs, des générateurs, des médicaments, des bijoux, de l'argent liquide, des téléphones portables, et de grandes quantités de marchandises en gros et au détail, entre autres articles. Des Guinéens et des étrangers figurent parmi les victimes. De nombreux témoins de ces incidents ont indiqué que les soldats semblaient sous l'emprise de la drogue. Nombre des victimes ont aussi été menacées ou agressées physiquement.

« Le coup d'Etat semble avoir déclenché une série d'exactions commises par l'armée ; l'impunité dont bénéficient ces soldats doit cesser », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior pour l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Les leaders du coup d'Etat doivent tenir les simples soldats sous contrôle, et garantir que les responsables de ces crimes fassent immédiatement l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires. »

Human Rights Watch a aussi documenté de multiples cas d'extorsion de la part de soldats au cours de contrôles d'identité de routine ; le viol d'une jeune fille de quinze ans commis le 31 mars par un soldat ; et plusieurs cas d'intimidation de magistrats, au cours desquels de petits groupes de soldats ont interrompu des procédures judiciaires ou ont menacé des avocats, tentant semble-t-il d'influencer le résultat des poursuites judiciaires.

Un groupe d'officiers militaires guinéens se désignant comme le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) s'est emparé du pouvoir le 22 décembre 2008, quelques heures seulement après la mort de Lansana Conté, président de la Guinée depuis 24 ans. Les leaders du coup d'Etat, dirigés par un président autoproclamé, le Capitaine Moussa Dadis Camara, ont rapidement suspendu la constitution du pays, et se sont engagés à organiser des élections en 2009 et à rendre le pouvoir à un gouvernement dirigé par des civils.

Le niveau auquel les actes documentés par Human Rights Watch ont été ordonnés ou sanctionnés par de hauts responsables de l'armée n'est pas clair. Dans certains cas de vol, les agresseurs ont annoncé qu'ils étaient en mission officielle pour le CNDD. Toutefois, il n'a été présenté à aucune des victimes de document officiel justifiant ces actions, par exemple un mandat d'arrêt ou de perquisition.

La plupart des actes criminels et d'intimidation de magistrats documentés par Human Rights Watch impliquaient des soldats porteurs de bérets rouges. Avant le coup d'Etat, deux divisions au sein des services de sécurité guinéens étaient habituellement pourvues de bérets rouges : le Bataillon autonome de la sécurité présidentielle, ou garde présidentielle (BASP) ; et le Bataillon autonome des troupes aéroportées (BATA), un groupe d'élite de commandos. Depuis le coup d'Etat cependant, ces deux unités et quelques autres bataillons d'élite ont été regroupés en une seule unité basée au quartier général du CNDD, au camp militaire d'Alpha Yaya Diallo. Human Rights Watch a également été informé que des soldats appartenant à d'autres divisions avaient été vus portant des bérets rouges.

Depuis qu'il est au pouvoir, le CNDD a mené une répression officielle contre les trafiquants de drogue, les criminels impliqués dans la production et la vente de médicaments de contrefaçon et d'anciens fonctionnaires accusés de corruption. Paradoxalement, nombre des atteintes aux droits humains documentées par Human Rights Watch semblent avoir été commises dans le contexte de cette répression.

Par exemple, à la suite de l'arrestation en janvier 2009 de plusieurs ressortissants chinois soupçonnés de fabriquer et de vendre de faux antibiotiques, plusieurs entreprises appartenant à des Chinois, notamment des cliniques médicales et des restaurants, et au moins une pharmacie gérée par un Guinéen, ont été dévalisées par des soldats prétendant qu'ils étaient à la recherche de médicaments de contrefaçon. Aucun des militaires impliqués dans ces opérations n'a produit de mandat de perquisition, ni n'a saisi officiellement de médicaments soupçonnés de contrefaçon. Dans trois cas documentés par Human Rights Watch, les commerçants ont été détenus arbitrairement et embarqués dans un véhicule militaire. Ils ont été dépouillés par les soldats de leur argent, de leurs téléphones portables et d'autres objets de valeur, puis ils ont reçu l'ordre de descendre des véhicules quelques kilomètres plus loin.

Human Rights Watch a documenté de nombreux cas dans lesquels les soldats avaient volé les citoyens guinéens habitant à proximité des domiciles ou des commerces des individus soupçonnés d'être impliqués dans le trafic de drogue. Les victimes ont raconté comment elles avaient été dépouillées par des soldats fouillant leurs maisons ou leurs commerces à la recherche de produits de contrebande que les militaires prétendaient s'y trouver. Un avocat guinéen représentant six clients demandant réparation pour effraction et vol à main armée ont indiqué que les soldats avaient fracassé des portes, détruit du mobilier et volé un générateur, sept voitures, des ordinateurs, des vêtements et de l'argent. L'avocat a déclaré à Human Rights Watch :

« Le combat contre le trafic de drogue est noble, mais ils s'en servent comme excuse pour agir comme des criminels de droit commun – s'emparant de véhicules, d'argent, de bijoux – qu'est-ce que tout cela a à voir avec les drogues ? Ils n'ont trouvé de la drogue chez aucun de mes clients. Il n'existe dans aucun de ces cas de plainte légitime, ou tout au moins aucune qui ait été confirmée. »

De nombreux autres cas d'entrée par effraction ont été similairement sans relation avec la répression. Il s'agit par exemple d'attaques contre des petits kiosques tenus par des familles et au cours desquelles les contenus ont été transférés dans des véhicules conduits par les militaires, contre des magasins le long des routes vendant des matériaux de construction, contre des domiciles privés, surtout de riches Guinéens, et contre des entrepôts contenant des produits d'importation.

Des militaires interrogés par Human Rights Watch ont suggéré que des individus se faisant passer pour des soldats étaient les responsables des actes criminels. Toutefois plusieurs facteurs jettent le doute sur cette affirmation. Premièrement, de nombreux témoins ont parlé à Human Rights Watch de soldats commettant des exactions en plein jour dans des lieux publics et vêtus d'uniformes militaires complets, certains portant des barrettes indiquant des grades allant jusqu'à celui de sergent. Deuxièmement, dans deux cas, des hommes d'affaires dont les voitures ont été volées sous la menace des armes par des soldats ont ensuite vu leurs voitures conduites par des hommes portant l'uniforme militaire ; dans un cas, la voiture a été vue entrant et sortant d'un camp militaire à Conakry. Troisièmement, plusieurs victimes ont assuré à Human Rights Watch avoir reconnu des soldats qu'elles savaient être des membres de l'armée. Quatrièmement, les soldats ayant commis de nombreux crimes opéraient par groupes de dix ou plus, et circulaient en petits convois de deux véhicules ou plus.

Selon la loi guinéenne, ce sont la gendarmerie et la police qui sont mandatées pour enquêter sur les crimes, que les coupables présumés soient des civils ou des membres de l'armée. Toutefois, les victimes ont toutes affirmé à Human Rights Watch que depuis le coup d'Etat, l'armée avait de plus en plus pris la responsabilité de certaines tâches de police, notamment des enquêtes criminelles. Les propriétaires de cinq commerces cambriolés à peu près au même moment le 16 février ont déposé plainte à la police, mais les policiers leur ont dit que depuis le coup d'Etat, ils n'étaient plus « autorisés par l'armée à mener des enquêtes ». Ils ont dit aux commerçants de déposer plainte directement auprès de l'armée.

Quand Human Rights Watch a demandé à des officiers de police comment ils répondaient à une vague de crimes apparemment perpétrés par des soldats dans un quartier de Conakry, les policiers ont répondu que l'armée leur avait « défendu » de conduire des patrouilles et des enquêtes ; un des policiers a raconté comment un suspect civil qu'il avait appréhendé pour l'interroger à propos d'un cambriolage au poste avait été soustrait à la police pour être placé dans un véhicule militaire et emmené pour interrogatoire dans un camp militaire. Une autre victime a rapporté à Human Rights Watch qu'après s'être plaint auprès de la police, ils lui avaient dit que s'il voulait que justice soit rendue, il faudrait qu'il dépose plainte auprès de l'armée ou qu'il dénonce les faits à la radio. Pourtant une autre victime a déposé plainte au poste de police local et ensuite au bureau de la direction de la police judiciaire chargé des enquêtes criminelles, qui est sous l'autorité du procureur. Dans les deux cas, elle a été redirigée vers l'armée.

Cinq victimes interrogées par Human Rights Watch avaient déposé des plaintes auprès des autorités militaires, demandant une enquête officielle sur ce qu'elles affirmaient être des actes criminels commis par des soldats. Aucune enquête n'a été menée pour donner suite à ces affaires. L'une des victimes s'est rendue cinq fois au camp militaire pour réclamer une enquête, et a déploré : *« Je suis allé au camp [militaire] et j'ai appelé à maintes reprises, mais pas une fois je n'ai eu de nouvelles. L'affaire ne va nulle part. »*

Le seul cas documenté par Human Rights Watch où il y a eu une action de l'armée concernait le viol de la jeune fille de quinze ans. Selon des membres de la famille et des dirigeants communautaires, l'officier supérieur du soldat accusé a rendu visite à la famille et a fait en sorte de régler l'affaire en dehors du tribunal. Le soldat a été incarcéré plusieurs jours au camp militaire. La famille a décidé de ne pas déposer plainte auprès de la police après que l'armée ait accepté de payer les frais médicaux de la jeune fille.

Selon l'article 14 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le gouvernement guinéen a l'obligation de protéger le droit à la propriété, ce qui comprend la garantie que des

autorités de l'Etat (y compris l'armée) ne saisissent pas de biens arbitrairement et sans compensation.

« *Le devoir de l'armée est de protéger le peuple guinéen et de garantir sa sécurité, et non de profiter de lui. L'anarchie qui transparait dans ces exactions n'a aucune excuse* », a insisté Corinne Dufka. « *L'armée devrait faire cesser les exactions et permettre à la police, à la gendarmerie et au système judiciaire de faire régner l'Etat de droit.* »

Récits faits par des victimes et des témoins des exactions commises par des éléments de l'armée guinéenne à Conakry

Exactions commises sous le prétexte de la répression contre le trafic de drogue, la contrefaçon de médicaments et la corruption :

Le propriétaire et directeur guinéen d'une société de transport a raconté le vol de sa voiture et d'autres biens le 15 février par une douzaine de soldats en uniforme prétendant chercher de la drogue. Il a indiqué que les soldats, qui sentaient l'alcool, étaient lourdement armés et que plusieurs étaient bardés de cartouchières :

« Ils sont arrivés dans un pickup Nissan sans plaques d'immatriculation. Ils m'ont dit qu'ils étaient en mission avec l'ordre du CNDD de récupérer les 4x4 que je cachais pour le leader d'un parti d'opposition guinéen. Certains des Bérets rouges m'ont accusé de cacher de la drogue et des armes. Je leur ai dit que je n'étais pas un militaire et donc que je n'avais pas d'armes, mais ils ont fouillé l'entrepôt et vandalisé le bureau de ma secrétaire et le mien. Je ne cache rien. Ils ne m'ont pas dit leur nom, mais j'ai remarqué qu'ils s'adressaient à l'un d'entre eux en lui disant 'Excellence.' J'ai demandé un ordre de mission, mais ils ont dit qu'ils n'en avaient pas, que les ordres de mission sont des bêtises. Ils disaient : 'Vous n'avez pas vu le genre de véhicule dans lequel nous sommes venus ?' Les militaires ont menacé mes employés et leur ont dit de se coucher par terre, à plat ventre. Ils leur disaient : 'Vous ne sortirez pas d'ici vivants' et 'Rien ne sortira d'ici.' Ils n'ont trouvé ni drogue ni armes, mais ils ont pris deux ordinateurs, ma voiture personnelle, et une importante somme d'argent. Plusieurs personnes m'ont dit avoir vu ma voiture conduite à travers la ville par un militaire. »

Une Guinéenne qui réside à côté d'un groupe de Nigériens qui seraient soupçonnés d'être impliqués dans le trafic de drogue a été volée à deux reprises par des soldats. La première fois, ils ont prétendu être à la recherche de Nigériens. Elle a fait le récit des incidents qui se sont déroulés le 25 février et le 13 mars :

« La première nuit, ils m'ont réveillée en escaladant les murs de ma résidence. Ils m'ont demandé s'il y avait des Nigériens cachés et ils ont fouillé ma maison. Ils n'avaient pas de mandat de perquisition. Ils se sont excusés et sont partis. Je me suis rendue compte plus tard que mon téléphone portable avait disparu. Puis le 13 mars, huit Bérets rouges lourdement armés sont revenus chez moi à 10 heures du soir. Je n'étais pas là, mais ma tante m'a raconté ce qui s'était passé. Les soldats ont menacé de tirer si ma tante n'ouvrait pas la porte, alors elle les a laissés entrer. Quand ma tante leur a demandé pourquoi ils étaient là puisqu'ils n'avaient rien trouvé la première fois, ils lui ont crié de se taire. Ils ont pris un sac à dos noir avec un ordinateur portable, 3 millions de francs guinéens [environ 450 euros], et des bijoux. Cette fois, ce n'était évidemment pas une erreur

comme la première fois qu'ils étaient venus. A cause de ces visites, j'ai décidé de déménager de ma maison. »

Le propriétaire d'une clinique médicale dévalisée par des soldats à 13h le 26 janvier a décrit ce qui s'était passé au cours d'une attaque contre sa clinique :

« Mon frère et moi sommes des médecins chinois et nous dirigeons une clinique à Conakry. Les soldats sont arrivés dans un pickup gris et trois motos. Ils étaient huit et portaient tous des bérets rouges. Trois d'entre eux avaient des fusils et ils portaient tous des uniformes de camouflage. Ils sont entrés en disant qu'ils cherchaient de faux médicaments, mais ils ont parcouru toute la maison et ont volé beaucoup de choses, dont deux machines pour faire des diagnostics médicaux, deux téléphones portables, 3 millions de francs guinéens [environ 450 euros], 3 000 dollars américains [2 250 euros], un poste de télé et un [lecteur] DVD, et des sacs contenant tous nos vêtements. Ils ont même ouvert le congélateur et volé la viande qui s'y trouvait ! Ils ont aussi volé la voiture [de mon frère] – nous ne l'avons pas encore retrouvée. Ils n'ont pris aucun médicament ; ils sont venus pour voler. [Mon frère] a été emmené dans la voiture par les soldats, comme s'ils allaient l'arrêter, mais ils l'ont ensuite laissé partir – arrêté la voiture et lui ont dit de sortir. Beaucoup de gens du voisinage avaient l'habitude de venir à la clinique, mais pour le moment nous sommes fermés. »

Un propriétaire de restaurant qui a été volé au beau milieu de la journée fin janvier a raconté ce qui s'était passé :

« Vers 3 heures de l'après-midi, 10 soldats sont arrivés au restaurant ; ils portaient des uniformes de soldats et plusieurs d'entre eux avaient des fusils. En entrant, ils ont donné des coups de pied dans la porte, ont pointé leurs fusils sur moi et m'ont frappé au ventre. Ils ont dit qu'ils cherchaient de faux médicaments, que c'était nous les Chinois qui les vendions. Je leur ai dit que c'était un restaurant chinois ! Qu'est-ce que nous avons à voir avec des médicaments ? Je leur ai même dit qu'ils pouvaient vérifier, sachant qu'ils ne trouveraient rien de cela chez nous. Ils ont volé plusieurs téléphones, pris deux cartons de bière et des affaires personnelles, entre autres nos vêtements. Ils étaient très agressifs. »

Un commerçant guinéen dont la pharmacie a été dévalisée par 10 soldats le 28 janvier a raconté à Human Rights Watch ce qui s'était passé :

« A 2 heures de l'après-midi, j'étais dans ma pharmacie lorsque 10 Bérets rouges ont fait irruption disant qu'ils voulaient vérifier si les médicaments dans ma pharmacie étaient faux. Ils prétendaient regarder les médicaments, mais ensuite ils sont allés tout droit au petit coffre-fort que j'ai dans un coin. Ils l'ont fracturé et ont volé les 50 millions de francs guinéens [environ 7 700 euros] qu'il contenait. Ils sont arrivés dans un pickup militaire vert sans plaques d'immatriculation. Après avoir volé l'argent, ils m'ont emmené avec eux, comme si c'était moi qui avais fait quelque chose de mal. Ils m'ont poussé dans la voiture, mais m'ont relâché quelques kilomètres plus loin sur la route. Ils voulaient que ça ressemble à une véritable opération mais ils voulaient juste voler l'argent – ils n'ont même pas emporté de médicaments avec eux ! »

Exactions contre des juges et des avocats

Human Rights Watch s'est entretenu avec un juge à Conakry qui a relaté une tentative d'intimidation faite par six soldats pour qu'il modifie une décision judiciaire qu'il avait prise dans un litige civil opposant deux femmes d'affaires, dont l'une avait un proche dans l'armée. L'incident a eu lieu le 17 février :

« Le jour en question, je devais rendre la décision officielle dans une affaire civile opposant deux femmes d'affaires. Tout à coup, six soldats sont entrés dans la salle du tribunal. Pour moi, il semblait que la femme dont le proche était soldat avait organisé l'intervention des Bérets rouges pour son compte. Ils étaient armés, et portaient des bérets rouges. J'ai déclaré : 'Vous n'avez rien à voir avec cette procédure – j'ai rendu une décision judiciaire qui est totalement indépendante de l'armée !' Ils se sont mis très en colère et l'un d'eux a répliqué : 'Les choses ont changé ; vous devez changer cette décision.' Ils ont menacé de faire en sorte que je sois déchu de mes fonctions – ils ont dit que c'étaient eux qui avaient le pouvoir maintenant. Je suis resté ferme et ils ont fini par s'en aller. »

Un avocat a décrit la façon dont le 23 février, deux soldats armés agissant semble-t-il pour le compte d'un plaignant – un général à la retraite – ont tenté d'intimider le juge qui présidait l'affaire :

« Ce jour-là, j'étais au tribunal pour représenter un client indigent. Au même moment, il y avait une affaire civile qui passait en jugement – un litige à propos d'argent – entre un général à la retraite et un autre homme. L'avocat du général faisait pression pour que le jugement soit rendu ce jour-là, mais l'avocat de l'autre homme lui, faisait pression pour que l'affaire soit reportée en invoquant un détail technique, à savoir que le deuxième homme n'avait pas été cité à comparaître en bonne et due forme. Peu après, deux soldats armés sont entrés dans la salle. Ils ont paradé avec leurs longs fusils en parcourant la salle de tribunal pendant 10 à 15 minutes. Quand l'avocat de l'homme a vu cela, il a abandonné la salle et je l'ai remplacé. Les soldats n'ont pas pointé directement leur fusil sur le juge, mais leur présence était réellement terrifiante pour tout le monde. Il était évident que le juge avait peur, mais à la fin, le juge a tenu bon et a reporté l'affaire. Quand le général a entendu ça, il s'est mis à hurler des insultes au juge et à moi ! Il a dit : 'Si vous faites ça, vous verrez ce que nous ferons.' J'avais très peur. Quand nous sommes sortis du tribunal, j'ai vu cinq à sept soldats, tous avec des bérets rouges, dans un véhicule sans plaques d'immatriculation. »

Divers actes criminels commis par des membres de l'armée

Le garde de sécurité non armé de la résidence d'un riche homme d'affaires guinéen a raconté le vol commis par une dizaine de soldats le 13 mars :

« J'étais assis dehors avec quelques amis. C'était à peu près 9 heures du soir. Nous avons entendu une voiture s'arrêter, puis une dizaine d'entre eux – portant tous des tenues de camouflage, des bérets rouges et de longs fusils – ont fait irruption à la porte de la résidence. Ils sont arrivés dans un pickup blanc qu'ils ont garé devant notre portail – il n'avait pas de plaques d'immatriculation. L'un

d'entre eux avait une barrette sur son uniforme – je crois que c'était un sergent ; et j'en ai reconnu un autre – je l'avais vu dans Conakry en uniforme. Ils sont entrés en pointant leurs fusils sur nous ; l'un d'eux a crié à la femme du propriétaire de lui donner les clefs de leur voiture. Elle leur a répondu que son mari n'était pas là et que c'était lui qui avait les clefs de la voiture. Ils se sont mis en colère et sont entrés dans la maison pour chercher la clef. Ils ont trouvé son sac, l'ont fouillé et ont fini par trouver la clef. Pendant que l'un d'eux montait dans la voiture, les autres cherchaient des choses à voler. Ils ont pris deux ordinateurs, trois téléphones, un générateur 2 KVA, des bijoux et de l'argent – environ 500 000 CFA [750 euros]. Ils buvaient – leur haleine sentait l'alcool. »

Un homme d'affaires guinéen a raconté le vol par un groupe de soldats de 50 cartons de vin rouge qu'il avait récemment importé d'Europe. Il a expliqué comment quelques jours après le vol, il a vu et photographié les marchandises volées en vente dans un magasin juste devant le camp militaire d'Alpha Yaya Diallo :

« Le 8 janvier vers 6 heures du soir, 10 Bérets rouges – tous en uniformes et armés – sont arrivés chez moi dans un pickup. Ils sont entrés dans la maison et ont demandé à mon frère la clef du conteneur. Il ne voulait pas la leur donner, mais ils l'ont frappé et il a fini par leur donner la clef. Ils ont alors volé les 50 cartons de vin. Auparavant, j'avais pris contact avec un magasin juste devant le camp d'Alpha Yaya et je leur avais demandé s'ils voudraient vendre mon vin ; il [le magasin] appartient à un gendarme. J'ai laissé une bouteille comme échantillon pour qu'ils puissent l'essayer. J'avais la sensation que le vin volé se trouvait là et après le vol j'y suis allé, et oui, le vin était dans ce magasin ! J'ai pris des photos de mon vin, dont j'ai pensé qu'elles pourraient être utilisées comme preuve. J'ai demandé aux gens où ils avaient trouvé le vin et ils ont dit que les soldats étaient venus quelques jours plus tôt leur demander s'ils voulaient acheter le vin. J'ai apporté les photos à la police et à un gendarme, qui m'ont donné un document m'autorisant à reprendre possession du vin, mais la deuxième fois que je suis retourné au magasin, tout le vin avait disparu. Je me suis adressé à l'armée plusieurs fois pour régler ce problème, mais pour le moment je n'ai pas eu de chance. »

Recommandations

Human Rights Watch exhorte le gouvernement guinéen à entreprendre les actions suivantes :

- Reconnaître et condamner publiquement les atteintes aux droits humains – notamment les vols à main armée, les extorsions, le viol et autres violences – commises depuis le coup d'Etat du mois de décembre en 2008 par des membres de l'armée.
- Donner des instructions publiques claires à tous les membres du personnel militaire pour cesser de commettre des exactions et pour garantir que leurs actions n'outrepassent pas leur mandat.
- Demander une enquête menée par les autorités légalement compétentes sur tous les soldats soupçonnés d'avoir perpétré des atteintes aux droits humains. Demander que soient poursuivis en justice tous ceux contre lesquels il existe des preuves suffisantes, en accord avec les normes internationales de procès équitable.
- Encourager le travail des institutions légalement mandatées pour mener des enquêtes criminelles et engager des poursuites – la police, la gendarmerie, et le système judiciaire.

- Garantir que les victimes de vol à main armée, d'extorsion, de viol et d'autres exactions commises par des membres de l'armée soient correctement et rapidement indemnisées.

Au Groupe international de contact sur la Guinée :

- Exprimer sa préoccupation relative aux atteintes aux droits humains actuelles et au manque de devoir de rendre des comptes de leurs actes de la part des membres des services de sécurité guinéens.
- Exhorter les chefs du gouvernement à prendre des mesures concrètes pour faire cesser les exactions commises par l'armée guinéenne.
- Exhorter les chefs du gouvernement à exiger des comptes en accord avec les normes internationales de procès équitable aux soldats contre lesquels existent des preuves suffisantes des exactions commises.
- Encourager le travail des institutions de l'Etat de droit – notamment la police, la gendarmerie et le système judiciaire – et leur fonctionnement en accord avec les normes internationales de procès équitable.

Guinée : Il faut planifier des élections et exiger des comptes aux responsables d'abus de droits humains

Le nouveau gouvernement devrait rompre avec le passé et mettre fin aux abus

(Dakar, le 21 janvier 2009) – Les nouveaux dirigeants de la Guinée qui sont arrivés au pouvoir à la suite du coup d'État du mois dernier devraient prendre des mesures concrètes pour rectifier le bilan lamentable de la Guinée en matière de droits humains, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui dans une lettre adressée au leader du coup d'État, le capitaine Moussa Dadis Camara. Ces mesures devraient inclure la traduction en justice des hauts responsables au sein des forces de sécurité pour des abus commis dans le passé et l'organisation sans délai d'élections parlementaires et présidentielles.

Le capitaine Camara est arrivé au pouvoir en tant que dirigeant d'un groupe d'officiers militaires appelé le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), quelques heures seulement après le décès le 22 décembre 2008 de Lansana Conté, Président de la Guinée depuis 24 ans. Les dirigeants du coup d'État ont rapidement suspendu la constitution du pays et interdit toute activité politique et syndicale. Camara a promis d'organiser des élections en 2009 et de rendre le pouvoir à un gouvernement dirigé par des civils.

« La Guinée se trouve à un croisement historique », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse principale sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « L'amélioration des problèmes chroniques de droits humains qui ont ébranlé les droits civils, politiques, sociaux et économiques de la population guinéenne pendant des décennies doit être une priorité du gouvernement actuel. »

Depuis 2006, Human Rights Watch a effectué des recherches approfondies sur diverses violations de droits humains en Guinée, y compris la torture, les exécutions extrajudiciaires, l'extorsion généralisée et la répression brutale des manifestations. Dans la grande majorité de ces cas, les preuves montrent que ces abus ont été commis par des membres des forces de sécurité, mais le gouvernement a rarement enquêté sur ces cas, et encore moins poursuivi en justice les responsables. Cette absence de poursuites judiciaires, ainsi que la faiblesse du système judiciaire qui est miné par un manque d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, par l'insuffisance des ressources et par la corruption, ne confèrent aux Guinéens ordinaires qu'un maigre espoir de justice.

La lettre inclut des recommandations concernant l'obtention des fonds et du soutien essentiels au fonctionnement de deux institutions déjà créées pour enquêter sur les violations de droits humains commises dans le passé et actuellement. L'une de ces institutions est la Commission d'enquête chargée d'enquêter sur l'assassinat d'au moins 137 manifestants non armés par des forces de sécurité pendant une grève nationale entamée en 2007 contre la détérioration de la situation économique et la mauvaise gouvernance. L'autre institution est l'Observatoire national pour la démocratie et les droits de l'homme, chargée d'enquêter sur les actuelles violations des droits humains et de mener des initiatives d'éducation concernant les droits humains. Les deux institutions ont été créées sous la présidence de Lansana Conté, mais ont été incapables de fonctionner à cause d'un manque de financement, de soutien logistique et de volonté politique.

Dans sa lettre, Human Rights Watch exprime aussi son inquiétude au sujet de la présence au sein de la CNDD d'officiers militaires qui ont été liés à de graves violations de droits et à des crimes, dont la torture. Human Rights Watch a appelé le capitaine Camara à examiner rigoureusement les dossiers des personnes qui occupent actuellement une place au sein du groupe et du gouvernement récemment nommé. Le nouveau gouvernement devrait exiger des comptes, conformément aux normes internationales relatives aux procès équitables, à tout individu qui aurait selon des preuves crédibles commis dans le passé des violations de droits humains ou activités criminelles.

« Pendant trop longtemps, les Guinéens ont souffert d'abus commis par le gouvernement, et se sont vu refuser le droit fondamental d'élire librement et en toute transparence leurs représentants », a affirmé Dufka. « Afin de rectifier cette situation préoccupante, les nouveaux dirigeants de la Guinée devront lever l'interdiction de toute activité politique et syndicale, organiser des élections et prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux origines des problèmes chroniques liés aux droits humains dans ce pays. »

Dakar, le 21 janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis Camara
Président du Conseil national pour la démocratie et le développement
République de Guinée

www.hrw.org

Mon Capitaine,

Human Rights Watch est l'une des principales organisations internationales indépendantes de défense des droits humains. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous enjoindre de prendre des mesures concrètes et significatives pour résoudre la crise constitutionnelle survenue à la suite du récent décès du Président Lansana Conté, et aborder certains problèmes chroniques en matière de droits humains et aux faiblesses correspondantes de l'Etat de droit qui ont caractérisé son administration durant 24 années.

En votre qualité de président du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), l'amélioration de la réputation de la Guinée en matière de droits humains devrait selon nous figurer parmi les toutes premières priorités de votre gouvernement. Nous vous recommandons donc de démontrer vos qualités de dirigeant en vous attaquant à plusieurs problèmes très urgents. Par rapport à la crise constitutionnelle, nous vous demandons de :

- Faire respecter le droit de tous les Guinéens de choisir leurs représentants dans le cadre d'élections parlementaires et présidentielle libres, équitables et transparentes dès que possible.
- Abroger l'interdiction de toute activité politique et syndicale, imposée par le CNDD le 23 décembre 2008.
- Accepter un contrôle international adéquat des élections.

En ce qui concerne la longue période d'impunité et de crise de l'Etat de droit, nous vous appelons à vous engager sans équivoque à respecter les droits humains fondamentaux de tous les Guinéens et de :

- Garantir que la Commission d'enquête indépendante, créée pour enquêter sur l'assassinat d'au moins 137 manifestants non armés par des forces de sécurité pendant la grève de janvier et de février 2007, soit financée et opérationnelle dès que possible.
- Garantir que l'Observatoire national pour la démocratie et les droits de l'homme, mandaté pour enquêter sur les violations des droits humains et de mener des initiatives d'éducation des droits humains, soit entièrement opérationnel et financé, et autorisé à fonctionner indépendamment.
- Garantir une enquête approfondie sur tous les membres du CNDD et du gouvernement récemment nommé, concernant leur éventuelle participation à des violations de droits humains, à des actes de corruption, ou à d'autres crimes graves, et s'assurer qu'ils sont tenus responsables pour tout crime qu'ils auraient commis, conformément aux normes internationales de procès équitables.

Élections parlementaires et présidentielle

Human Rights Watch se réjouit de votre engagement à organiser des élections avant la fin de l'année 2009, et vous demande ainsi qu'à votre gouvernement de prendre des mesures concrètes afin de garantir leur tenue dès que possible. Le droit de tous les Guinéens de

participer aux affaires publiques et d'élire librement leurs représentants est garanti par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par la Guinée le 24 janvier 1978. Comme vous le savez, l'ajournement des élections parlementaires, prévues initialement pour juin 2007, est une violation sérieuse de ce droit. Des mesures concrètes pour l'organisation d'élections parlementaires, qui auraient dû être tenues il y a longtemps, ainsi que de l'élection présidentielle charnière, constitueraient un grand pas en avant vers le rétablissement de la confiance et du financement des bailleurs de fonds, nécessaires à la préparation satisfaisante des élections. Nous vous demandons aussi d'abroger l'interdiction de toute activité politique et syndicale imposée par le CNDD peu après sa prise de pouvoir le 23 décembre 2008.

Des observateurs nationaux et internationaux d'élections ont régulièrement exprimé leurs inquiétudes à l'égard des élections en Guinée dans le passé, remarquant que les élections de 1993, 1998 et 2003 étaient entachées par des ajournements, des boycotts par les partis de l'opposition, des accusations de fraude, d'intimidation et de violence par l'Etat. Votre gouvernement doit prendre des mesures concrètes et importantes pour assurer que toute élection à venir marque un éloignement avec les problèmes qui ont entaché les élections passées. Les dernières décennies de vie politique en Guinée ont été caractérisées par une influence militaire importante et inappropriée sur les affaires de l'Etat, et le décès de l'ancien Président Conté fournit une opportunité de retourner à un gouvernement civil, responsable vis-à-vis du peuple guinéen. Nous saluons votre engagement à rendre le pouvoir à un gouvernement civil élu de façon équitable et nous vous demandons de garantir l'impartialité des élections, y compris en acceptant la présence d'observateurs internationaux d'élections.

Un Etat de droit affaibli et l'impunité liée aux violations

Depuis 2006, Human Rights Watch effectue des recherches approfondies sur diverses violations de droits humains en Guinée, y compris la torture, les exécutions extrajudiciaires, l'extorsion de fonds répandue dont font l'objet les citoyens, ainsi que d'autres graves violations commises essentiellement par des membres des forces de sécurité. Les auteurs de ces abus ont profité d'une immunité quasi totale. Au-delà de ces violations, le système judiciaire qui est en proie à des carences comme le manque d'indépendance du pouvoir exécutif, l'insuffisance des ressources, la corruption ainsi que la formation inadéquate des juges et d'autres employés, a laissé les Guinéens avec un maigre espoir de réparations. Nous prions votre gouvernement de commencer à aborder cette crise de la façon suivante.

1. La commission d'enquête relative aux abus liés à la grève

Presque deux ans après la répression par les forces de sécurité d'une grève nationale contre la détérioration de la situation économique et la mauvaise gouvernance où 137 personnes ont perdu leurs vies et plus de 1700 personnes ont été blessées, il n'y a pas eu d'avancée significative dans l'enquête et encore moins dans les poursuites judiciaires contre les responsables des abus.

En avril 2007, Human Rights Watch a publié un rapport sur les violations de droits humains commises pendant la grève de janvier et février 2007, intitulé: « Mourir pour le changement: Les forces de sécurité guinéennes répondent par la brutalité et la répression à une grève générale ».¹

¹ Human Rights Watch, « Mourir pour le changement : Les forces de sécurité guinéennes répondent par la brutalité et la répression à une grève générale », vol. 19, no. 5(A), avril 2007, <http://www.hrw.org/fr/reports/2007/04/23/mourir-pour-le-changement>.

Le rapport fournit un compte-rendu détaillé des violations généralisées des droits humains, commis par les membres des forces de sécurité, en particulier de la garde présidentielle, qui ont tiré directement dans la foule des manifestants non armés et ont perpétré d'autres graves exactions y compris le viol, l'agression et le vol.

En mai 2007, l'Assemblée Nationale a adopté une loi mettant en place une commission indépendante chargée d'enquêter sur les violences, et en septembre 2007, 19 membres de la commission ont prêté serment. Malheureusement, la commission n'a jamais reçu le financement ni le soutien logistique suffisant du gouvernement et le mandat de la commission a expiré le 7 janvier 2009 sans que la commission ait pu mener une enquête ou produire un rapport.

Ce manque apparent de volonté politique du gouvernement précédent de traduire en justice les auteurs de crimes, ou de rendre justice d'une autre façon aux victimes des violations sérieuses commises pendant la grève de janvier et février 2007, inquiète profondément Human Rights Watch. Ce manque contribue à une pratique dangereuse d'impunité, qui, à son tour, a des conséquences négatives pour la population guinéenne. La répression violente des manifestations en octobre et novembre 2008, pendant laquelle au moins cinq manifestants non armés ont trouvé la mort et 40 autres ont été blessés, renforce cette inquiétude.

La Guinée a l'obligation selon le droit international de mener une enquête approfondie et indépendante sur les violations de droits humains perpétrées par les forces de sécurité et autres, suivie de poursuites judiciaires contre les personnes contre qui des preuves sont réunies, conformément aux normes internationales. Ces poursuites devraient inclure les personnes dans des positions d'autorité, celles qui donnaient les ordres ou celles qui étaient dans une position d'empêcher les abus mais qui ne l'ont pas fait.

Nous vous demandons de relancer et de prolonger immédiatement le mandat de cette commission d'enquête et d'assurer son indépendance suffisante, la protection de ses membres et des témoins, et d'offrir les garanties de financement pour qu'elle entame son travail immédiatement et le finisse équitablement et rapidement.

Des poursuites judiciaires indépendantes et conduites de manière professionnelle contre les auteurs des abus commis en janvier et février 2007 seraient une contribution importante à la lutte contre l'impunité. Nous vous implorons de saisir cette occasion sans délai.

2. L'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme

En juin 2008, le Premier ministre de l'époque, Ahmed Tidiane Souaré, a créé l'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme (ONDH), mis en place pour enquêter et rapporter sur les violations de droits humains, mener des initiatives d'éducation sur les droits humains, essentiellement au sein des forces de sécurité, et conseiller le gouvernement sur des sujets liés aux droits humains et au droit humanitaire. A la fin de 2008, l'ONDH a mené quelques investigations mais n'est pas encore entièrement opérationnel dû à des problèmes de financement.

Alors que la Guinée traverse une période d'incertitude politique et constitutionnelle, une institution nationale des droits humains dédiée à la surveillance et à la description des violations de droits humains, dont celles liées aux élections, est indispensable. Cette institution sera aussi essentielle dans l'enquête sur les problèmes chroniques tels que la maltraitance des suspects, le mauvais état des prisons, et les abus liés au travail, au trafic et au mauvais traitement des enfants. Une telle institution devrait être mise en place conformément aux

normes internationales relatives à ces organismes, y compris les Principes de Paris des Nations Unies.

Human Rights Watch estime que l'ONDH peut apporter une contribution importante à la résolution des problèmes imminents et chroniques de l'Etat de droit auxquels la Guinée fait face aujourd'hui. Nous demandons à votre gouvernement d'assurer le soutien financier et logistique de l'Observatoire et de lui permettre de fonctionner indépendamment. Votre soutien déclaré à l'ONDH est une des mesures importantes par lesquelles votre gouvernement peut montrer son soutien à la protection et à la promotion des droits humains.

3. La vérification et la conduite des membres du CNDD

Human Rights Watch a reçu des informations crédibles sur la présence au sein de la CNDD d'officiers militaires qui ont été liés à de graves violations de droits et à des crimes, dont la torture. Compte tenu de ces préoccupations, nous vous prions d'examiner minutieusement les dossiers de ceux qui occupent une place actuellement au sein du CNDD et du nouveau gouvernement. Tout individu contre qui des preuves existent, sur sa participation dans le passé à des violations de droits humains, à des actes de corruption, ou à d'autres crimes graves, doit être poursuivi en justice conformément aux normes internationales relatives aux procès équitables.

Nous faisons aussi part de notre inquiétude au sujet d'une vingtaine de militaires et d'officiers civils haut placés au sein du gouvernement précédent. Nous avons appris que ces hommes, arrêtés autour du 3 janvier 2009, sont détenus au camp militaire Alpha Yaya Diallo. Une enquête formelle doit être menée sur ceux d'entre eux qui sont toujours détenus. Ils doivent être inculpés ou libérés si aucune inculpation n'a lieu dans un délai qui respecte les principes de jugement en bonne et due forme.

Conclusion

Le gouvernement guinéen a une obligation juridique sous divers traités internationaux et africains relatifs aux droits humains, dont le Pacte internationale relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui lui imposent le respect du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que le respect de la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Human Rights Watch vous conseille vivement de réitérer publiquement votre attachement à ces obligations légales, et d'exiger de tout représentant du gouvernement guinéen de les respecter. Enfin, nous vous demandons de garantir la tenue d'élections dès que possible, conformément aux normes internationales, et le respect des résultats de ces élections.

L'avenir politique de la Guinée est en jeu. Nous espérons que vos actions et celles de votre gouvernement mèneront aux améliorations essentielles des problèmes chroniques qui ont ébranlé les droits civils, politiques, sociaux et économiques de la population guinéenne pendant des années. Human Rights Watch se tient à votre disposition pour soutenir les efforts de votre gouvernement visant à renforcer l'Etat de droit et à garantir que les auteurs de violations des droits humains seront tenus pour responsables.

Veillez agréer, Mon Capitaine, l'expression de mes salutations distinguées.

Corinne Dufka
Directrice de projet pour l'Afrique de l'Ouest
Human Rights Watch

CC :

- M. Kabiné Komara, Premier ministre de la République de Guinée
- Dr. Mohamed Ibn Chambas, Président de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine
- M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest